



**Bruxelles, le 28 octobre 2022
(OR. en)**

**12935/22
ADD 1**

**ECOFIN 925
ENV 931
CLIMA 473
FIN 980**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique en vue de la 27 ^e conférence des parties (COP27) à la CCNUCC, qui aura lieu du 6 au 18 novembre 2022 à Charm el-Cheikh – Remplacement du point 16

Les délégations trouveront en annexe un nouveau point 16 des conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique en vue de la COP27 de la CCNUCC, qui remplace le point 16 précédent desdites conclusions, à la suite de son approbation par le Conseil dans le cadre d'une procédure écrite clôturée le 28 octobre 2022.

16. MET EN EXERGUE la contribution de 23,04 milliards d'euros¹ que l'UE et ses États membres se sont engagés à apporter en 2021 au financement public international de l'action climatique.

¹ Ce montant inclut des sources de financement de l'action climatique provenant de budgets publics et d'autres institutions de financement du développement, et est calculé sur la base des engagements de contributions bilatérales et multilatérales, conformément aux informations communiquées par les États membres sur la base de l'article 19, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018. Il inclut également 2,50 milliards d'euros de financement de l'action climatique provenant du budget de l'UE et du Fonds européen de développement, ainsi que 2,56 milliards d'euros provenant de la Banque européenne d'investissement.